

PRÉSENTS : G. LAMBERT, G. CALLET, P. LE NORMAND, D. BERTHOD, C. DUVERNOIS, F. ZUCCALLI, J-B. BUISSON, E. BORCIER, J-M. VINET, M. DIAZ, A. GRIBLING, J. LAPLACE, S. MOUSSELLARD, R. CHEVALIER, A-M. BAILLEUL, G. PILLOUX, N. BOTTERI.

ABSENTES EXCUSÉES: A. FAUDOT (pv à C. DUVERNOIS), M. LEVILLAIN (pv à G. PILLOUX).

M. DIAZ a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 19h00

Clôture de la séance : 20h20

L'ordre du jour proposé était le suivant :

Présentation des membres du Conseil Municipal des Enfants suite à réélection partielle

Finances :

- Délibération : budget principal - décision modificative n°3
- Délibération : budget principal 2021 : ouverture anticipée de crédits
- Délibération : budget eau 2021 : ouverture anticipée de crédits
- Délibération : versement d'une subvention de fonctionnement à l'EHPAD de SEYSSEL « Les jardins de l'Île »
- Délibération : fixation des tarifs 2021
- Délibération : demande de subvention pour l'aménagement d'un parking P+R
- Délibération : remises gracieuses de dettes - locataires de locaux commerciaux communaux

Personnel : Délibération : modification du tableau des emplois - postes permanents

Questions et informations diverses

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2020 à l'unanimité.

2/ Présentation des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) et de leurs commissions thématiques suite à réélection partielle.

Les demandes pour l'année à venir sont les suivantes : rebouchage des trous dans la fresque, installation d'un poulailler à l'école élémentaire pour réutiliser les restes alimentaires de la cantine, pose de poubelles supplémentaires dans SEYSSEL, réparer l'Agorespace devant la salle des fêtes, création d'un passage piétons devant la boulangerie Chevallier, aménagement d'un terrain de vélo cross et de jeux d'extérieur à destination des 10/12 ans à côté du skate-park.

Les enfants présentent les actions à mener pour l'année à venir : mise en place des boites à idées dans l'entrée des écoles, réaménagement du patio de l'école maternelle, organisation le 20/03/2021 du carnaval et de la fête du printemps, participation à l'édition 2021 de SEYSSEL Propre, rencontre avec les résidents de l'EHPAD (chants + dessins).

En remerciement de leur implication, Monsieur le Maire remet à chaque enfant une place pour une séance au cinéma municipal de SEYSSEL et un paquet de papillotes.

Finances

2/ Délibération 61/2020

**Budget principal
- décision
modificative n°3**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la procédure de renégociation des prêts en cours, il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
N° de compte/chapitre	Objet	Montant initial	Modification	Solde
1641/16	Emprunts en euros	348 022,11	635 643,93	983 666,04
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			635 643,93	

RECETTES				
N° de compte/chapitre	Objet	Montant initial	Modification	Solde
1641/16	Emprunts en euros	202 605,16	635 643,93	838 249,09
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			635 643,93	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
N° de compte/chapitre	Objet	Montant initial	Modification	Solde
60621/011	Combustibles	51 918,84	-15 000,00	36 918,84
60632/011	Fournitures de petit équipement	60 000,00	-10 000,00	50 000,00
6188/011	Autres frais divers	30 000,00	-10 000,00	20 000,00
6247/011	Transports collectifs	12 000,00	-10 000,00	2 000,00
6411/012	Personnel titulaire	762 000,00	-11 780,00	750 220,00
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	44 576,08	8 010,00	36 566,08
6688/66	Autres charges financières	29 081,16	48 770,00	77 851,16
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal 2020 telle que présentée.

3/ Délibération 62/2020

**Budget principal
2021 : ouverture
anticipée de
crédits**

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, elle se décomposera donc comme suit :

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors Restes à Réaliser) = 1 051 189,29 €

Limite fixée, par chapitre, à 25% de l'enveloppe budgétaire définie ci-dessus, soit :	262 797,32 €
---	--------------

Articles	Objet	Montant (€)
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00
Total chapitre 16		2 500,00
2051	Concessions et droits similaires	4 500,00
Total chapitre 20		4 500,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00
2151	Réseaux de voirie	40 000,00
2152	Installations de voirie	100 000,00
21534	Réseaux d'électrification	43 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
Total chapitre 21		253 000,00
TOTAL		260 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement telle que proposée.
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget 2021.

4/ Délibération 63/2020

Budget Eau 2021 : ouverture anticipée de crédits

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, elle se décomposera donc comme suit :

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors Restes à Réaliser) = 508 516,32€

Limite fixée, par chapitre, à 25% de l'enveloppe budgétaire définie ci-dessus, soit :	127 129,08 €
---	--------------

Articles	Objet	Montant (€)
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et insertion	35 000,00
Total chapitre 20		35 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	92 000,00
Total chapitre 21		92 000,00
TOTAL		127 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement telle que proposée.
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget 2021.

5/ Délibération 64/2020

Versement d'une subvention de fonctionnement à l'EHPAD de SEYSSEL « Les jardins de l'Île »

M. le Maire rappelle que par délibération n°30/2016 le conseil municipal a décidé, dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur du personnel communal, d'adhérer au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Afin d'uniformiser les avantages sociaux des agents, il propose que cette prestation soit étendue au personnel de l'EHPAD. En outre, pour ne pas impacter les prix de journée facturés aux résidents, il conviendrait que les sommes correspondantes soient prises en charge par le budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la subvention suivante :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT en €
EHPAD « Les Jardins de l'Île » prise en charge adhésions CNAS 2021 : 34 agents x 212 € de cotisation annuelle	7 208,00

6/ Délibération 65/2020

Fixation des tarifs 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année, les tarifs des services de la commune sont révisés.

Pour 2021, compte tenu de la crise financière engendrée par la pandémie COVID-19, il est proposé de reconduire les tarifs en vigueur en 2020, à l'exclusion de ceux de la cantine qui augmentent suite à une réévaluation de 25 centimes du prix des repas fournis à la commune par la cuisine centrale du collège et de l'instauration d'une part fixe communale sur les tarifs de l'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Maire à compter du 1^{er} janvier 2021 :

TARIFS COMMUNAUX 2021			
CIMETIÈRE	Exhumation		207,00 €
	Case columbarium / cavurne trentenaire		729,00 €
	Concession cinquantenaire	2 m ²	429,00 €
		4 m ²	852,00 €
	Jardin du souvenir - taxe de dispersion des cendres		41,00 €
DROITS DE PLACE	Terrasse et déballage	Le m ² /an	7,00 €
	Marché - Foire tarif doublé	Abonné simple, le ml	0,60 €
		Passager, le ml	1,30 €
CANTINES	Demi-pensionnaires élémentaires	Minoration des tarifs de 50% pour les élèves titulaires d'un P.A.I. ne pouvant prendre le repas servi à la cantine	4,65 €
	École maternelle, le repas		5,90 €
GARDERIE	tarif à la 1/2 heure		1,85 €
TAP	Tarif à l'heure et demi		2,00 €
SALLES COMMUNALES	Location d'une salle pour 3 heures		31,25 €
PERSONNEL	Intervention du personnel communal, l'heure	L'heure. Convention avec CCUR	29,15 €
EAU	Part fixe communale	Abonnement semestriel H.T.	3,00 €
	Surtaxe eau, (part communale au m ³)	H.T.	0,64 €
GYMNASES	Forfait	1 journée	86,00 €
		2 journées	131,00 €
		Jour supplémentaire	48,00 €
SERVICE DE CAR DU LUNDI (MARCHÉ)	1 aller / retour – hameaux		3,70 €
	1 aller / retour – centre-ville		2,00 €
	1 aller simple		2,00 €
SALLE DE CINÉMA	Personnes de la commune, la journée	Hors créneaux horaires réservées à la projection	90,00 €
	Personnes extérieures, la journée		178,00 €
CINEMA MUNICIPAL - LE CONDATE	Tarifs à la place	Abonnés (10 places valables 1 an)	50,00 €
		+ coût de la carte pour le 1er achat	3,00 €
		Jeunes de moins de 14 ans	4,00 €
		Ecran Enchanté	3,60 €
		Réduit : (étudiants, retraités, familles nombreuses, demandeurs d'emploi - tous les jours à toutes les séances)	5,50 €
		Normal	6,50 €
	Boissons non alcoolisées et confiserie	Bouteille eau 50 cl	1,50 €
		Cannette 33 cl	2,00 €
		Sachet de bonbons 120 g	2,00 €
		Pot pop corn sucré 60 g	3,80 €
MEDIATHEQUE - VICTOR HUGO	Adhésion annuelle adulte		15,00 €
	Adhésion annuelle mineur		Gratuite
	Adhésion annuelle famille : parent(s) + enfant(s) mineur(s)		15,00 €
	Pénalité journalière en cas de retard du retour d'un emprunt		0,50 €
	Détérioration ou perte d'un ouvrage		Prix d'achat à neuf
DIVERS	Taxe pour divagation des chiens (enlèvement SPA ou services municipaux)		124,00 €
Caution clefs sécurisées		Caution	58,00 €
Location de tables et bancs d'extérieur (associations et professionnels)		Caution	168,00 €
Location de la balayeuse + chauffeur (exceptionnel)		L'heure. Convention avec CCUR	62,50 €

7/ Délibération 66/2020

Demande de subvention pour l'aménagement d'un parking P+R

M. le Maire expose que le coût des travaux d'aménagement d'un parking P + R de covoiturage de 12 places au niveau du camping a été estimé à 101 202,00 € HT.

Cette opération est éligible au soutien financier du Conseil départemental et de la préfecture par le biais du dispositif D.E.T.R.

Plan de financement prévisionnel en € H.T. :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	101 202,00	Subvention Conseil départemental	47%	48 000,00
		Subvention D.E.T.R.	Solde 20%	20 220,00
		Autofinancement	Solde 33%	32 982,00
TOTAL	101 202,00	TOTAL		101 202,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement proposé ;

DÉCIDE de déposer auprès du Préfet de la Haute-Savoie un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

DÉCIDE de déposer auprès du Président du Conseil départemental un dossier de demande de subvention.

8/ Délibération 67/2020

Remises gracieuses de dettes - locataires de locaux commerciaux communaux

M. le Maire expose que le deuxième confinement a également eu pour effet d'impacter les entreprises seysselanes, dont bon nombre ont été contraintes, conformément à l'état d'urgence sanitaire, de stopper temporairement leur activité. Sur sollicitation de l'Union Commerciale, et afin de soutenir financièrement les acteurs économiques de la commune, il propose que la collectivité remette gracieusement aux locataires des locaux commerciaux appartenant à la commune les loyers dus hors charges au titre du mois de novembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de remettre à titre gracieux les sommes détaillées ci-dessous pour un montant total de 1 555,23 €.

	ACTIVITÉ	NOM	MONTANTS LOYER NOVEMBRE	REF titres loyer novembre
21 GRANDE RUE	Massage et atelier détente	Mme CARDOSO et Mme TERNON	250,00 €	616

48 GRANDE RUE	Manucure et prothésiste onguilaire	Mme BEAUCHAMPS Justine	225,00 €	611
50 GRANDE RUE	Local des artistes	Association Le Pont des Arts. Mr Gilbert FÉGNÉ	352,28 €	628
5 GRANDE RUE	Sport et nature	PROLYNX SPORT	213,00 €	635
11 GRANDE RUE	Equipement du foyer et décoration	NICOD Carole	514,95 €	632
Total loyers annulés pour novembre 2020			1 555,23 €	

Personnel

9/ Délibération 68/2020

Modification du tableau des emplois – postes permanents

Monsieur le Maire expose qu'afin de mettre en œuvre la nouvelle organisation des services administratifs souhaitée par la municipalité, il convient de modifier le tableau des effectifs permanents.

Ainsi il propose la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 28 h 00 min hebdomadaires affecté au service administratif.

Monsieur CALLET précise que la création de ce poste n'engendrera qu'une augmentation de personnel de 0,32 équivalent temps plein.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer le poste ci-dessus présenté.

10/ Questions et informations diverses :

C. DUVERNOIS et F. ZUCCALI :

- Le drive dédié au dépistage COVID-19 en service sur le parking de la salle des fêtes réalise entre 15 et 25 tests par jour. Le taux de positivité est de 80%. Un pic d'activité a été constaté la semaine avant Noël avec une moyenne située entre 30 et 40 tests par jour.

P. LE NORMAND :

- Une commission « Fêtes et animations » a été créée en commun avec la Commune de SEYSSEL Ain.

G. CALLET :

- Suite à la renégociation des assurances, le montant annuel passe de 55 000 € à 27 000 € à prestations équivalentes et après retrait de l'usine de MONTAUBAN pour un montant de 7 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h20.
Prochain Conseil Municipal : le 11/01/2021 à 19h00.